

Rendu

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **42 (1904)**

Heft 53

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-201801>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Votre âge, madame! —

Appelée comme témoin devant le tribunal, une dame s'entend poser la question habituelle :

— Votre âge, madame ?

— A quoi bon vous le dire !

Vous n'ignorez pas, monsieur le président, qu'une dame a toujours l'âge qu'elle paraît.

— Je ne vous en aurais pas donné autant.

« Y veut se laver. »

Un voyageur de commerce était récemment obligé de passer la nuit dans un tout petit village d'un canton voisin.

Non sans peine, il obtint un lit dans l'unique auberge du lieu.

Le matin, voulant faire sa toilette, il ne trouve ni linge, ni eau. Il appelle la servante :

— Mademoiselle, voulez-vous, s'il vous plaît, m'apporter de l'eau et un linge, pour ma toilette.

La servante descend vers l'aubergiste.

— Hé, patron, y a le mossieu qui a dormi ici qui demande de l'eau et un essuie-mains pour se laver. Bien sûr qu'y croit que c'est dimanche.

Petites annales de décembre.

1531. — Le jour de Noël, il y eut à Novalles de graves désordres causés par les catholiques, qui s'opposèrent violemment à l'entrée des réformés dans l'église, où ceux-ci voulaient se réunir pour entendre le sermon. Soutenus par leurs coreligionnaires de Vugelles et de Longeville, les catholiques prirent les armes, repoussèrent les réformés, en blessèrent quelques-uns, entre autres le ministre, qui eut la tête fendue. Plainte fut portée à Berne, où le bailli de Grandson, accusé par Farel d'avoir excité cette émeute, fut appelé pour rendre compte de sa conduite.

1552. — Sur la fin du mois de décembre arrivèrent en ce Pays de Vaud certains oyseaux auxquels ne sont accoustumés guerres voir en ce pays, lesquels se nomment ostardes (outardes) et en vinrent quantité, lesquels oyseaux, comme l'on dit, présagent un grand hiver, ce qui a esté bien vray, car l'hiver a esté fort facheux, avec grandes neiges fort durables jusques au mois de may.

PIERREFLEUR.



Le parapluie. — Un de nos amis a prêté son parapluie, il y a un mois, à une connaissance, une dame d'un canton voisin personne fort aimable, mais qui n'a pas l'air de se douter qu'elle abuse de la servabilité de notre ami. Ce dernier lui donne à entendre le plus délicatement possible qu'il ne serait pas fâché de rentrer en possession de son riflard.

— Têchâ longtemps, lui répond-elle, ché foulais fotre barabluie rabborter; mais ché pouvais bas, à gause il bleuait toutes les chours !

Depuis l'échange.

La Direction des Domaines de la commune de Lausanne veut bien nous communiquer encore les renseignements suivants qui complètent notre article de samedi sur le *Café pointu*.

En 1784, le bâtiment de la place Pépinet fut amodié à M. le Maisonneur Abram Ete. VULLYAMOZ.

En 1792, loué à Mons. le Lieut. BRESSENE, repris de M. Vullyamoz.

En 1801 est échu au citoyen AUBOIN, petit bâtiment servant de magasin d'épicerie.

En 1810 est échu au citoyen ROQUINOL.

En 1815 est reconstruit, puis loué à M. Amédée KOHLER, négociant.

En 1830 est affermé à Jean Abram DELISLE, négociant.

En 1843 est affermé au dit.

En 1854 est loué à Marc François GRIVEL, employé de l'Administration des Postes.

En 1861, café, est loué à F^{rs} S^{rs} NOVERRAZ, cafetier.

En 1867 est loué à M. Jean F^{rs} PONNAZ-DEPREZ, pour 6 ans.

En 1873 est loué à M. Léonard SCHENKEL-AMSLER, cafetier.

En 1888 est loué au Comité du Dispensaire.

En 1892, à l'Etat, pour la polyclinique de l'Université.

En 1904 à Joseph NERI.

Actuellement, des tractations sont en cours pour la vente de cet immeuble, en vue de la reconstruction d'un bâtiment sur une partie de son emplacement et sur celui du bâtiment voisin.



« Ce n'est pas un almanach que le vôtre », nous dit, l'autre jour, un de nos vieux abonnés.

— Pas un almanach ! Et pour quoi ?

— Mais non ; y ne donne pas les foires.

— Ah ! ça, c'est vrai. Ainsi, vous croyez que pour être un almanach — un vrai — il faut publier l'interminable liste des foires ?

— Bien sûr ; le bon sens.

— Alors, c'est incontestable, l'*Almanach du Conteur* n'en est pas un. Oh ! mais il s'en console facilement. Almanach ou non, son principal désir est

d'offrir à ses lecteurs un choix de morceaux, français et patois, prose et vers, aussi variés et aussi intéressants que possible. Il croit y avoir réussi, car, cette année, outre le concours fidèle des collaborateurs aimés des lecteurs du *Conteur*, notre almanach a eu la bonne fortune d'obtenir aussi celui de plusieurs de nos écrivains vaudois, d'entre les plus marquants. Il contient *vingt-sept morceaux*, plus quelques illustrations, et son calendrier — mérite qu'il ne partage qu'avec le *Calendrier héraldique* — donne la liste des saints qui intéressent particulièrement l'histoire de notre pays ; le tout pour 50 centimes seulement. Cela ne vaut-il pas la kyrielle des foires ?

Post-scriptum.

M. et M^{me} N. sont tout nouvellement mariés.

Monsieur, qui est voyageur de commerce, a dû reprendre ses occupations. Il y a quatre jours déjà qu'il est absent. Il reçoit de madame le billet suivant :

« Mon chéri,

» Envoie-moi, je t'en prie, vingt louis pour m'acheter une robe.

» Ta petite femme,

» BERTHE.

» P. S. — J'ai oublié de t'envoyer toutes mes tendresses. »

Monsieur répond avec empressement :

« Ma Berthe chérie,

» Je t'envoie toutes mes tendresses.

» Ton petit mari,

» HECTOR.

» P. S. — J'ai oublié de te dire qu'il m'est impossible de t'envoyer les vingt louis. »

Réparation.

Un propriétaire avare et un locataire exigeant discutent réparations. L'entretien s'anime, tourne à la dispute et le propriétaire, homme vif, donne un soufflet à son locataire.

Le lendemain il reçoit deux messieurs qui lui remettent la lettre suivante :

« Monsieur, après ce qui s'est passé hier, » vous comprendrez que les choses ne peuvent rester ainsi. Je suis l'offensé, j'ai droit » à une réparation. J'exige que vous répariez » ma salle à manger. Mes témoins régleront » avec vous la couleur du papier. »



Le taborniau. — Dites-voir, m^{ssieu}, est-ce que vous me prenez pour un taborniau ?

— Non pas, mais je puis me tromper.

Rendu. — Un pasteur étranger monte il y a une semaine dans le train de Genève. Il veut passer dans le compartiment des non-fumeurs, mais n'y trouve plus une place. Il s'en plaint au conducteur.

Celui-ci ne peut l'impossible et prie le voyageur de vouloir bien rester encore un moment dans le compartiment voisin, presque vide.

— Ah ! c'est comme ça, fait l'ecclésiastique. Très bien. Lorsque vous irez dans l'autre monde, je vous caserai... où il y aura de la place.

Ces pauvres caissiers. — Un caissier vient de lire un volume de poésies extra-lyriques, dans lequel il est dit, entre autres choses, que les étoiles sont les âmes des trépassés.

Rêveur, il aperçoit tout à coup une étoile filante.

— Tiens, se dit-il avec recueillement, l'âme d'un confrère.

Pas d'amateur. — Un cafetier veut remettre son établissement. Il a fait insérer, dans un journal, une annonce ainsi conçue : « *A céder de gré à gré un café très bien achalandé.* »

Chaque jour il va au bureau du journal s'informer s'il s'est présenté quelque amateur. On lui répond toujours qu'il n'est venu personne.

Perdant patience, il fait modifier ainsi l'annonce : « *A céder de gré ou de force, etc.* »



Vive la joie ! — C'est le Nouvel-An ; on s'amuse. Le Théâtre et le Kursaal ont tous deux organisé une série de spectacles extraordinaires qui feront certainement sales combles.

Voici pour le **Théâtre** : Demain, dimanche, 1^{er} janvier, en matinée, *Les deux Gosses* ; le soir, *Monte-Cristo*. Lundi 2, en matinée, *Les deux orphelins* ; le soir, *Les joies du foyer* ; *La Cutille*. Mardi 3, en matinée, *La jeunesse des Mousquetaires* ; le soir, l'*Aiglon*. Jeudi 5, en matinée et le soir, l'*Aiglon*.

Au **Kursaal**, les 1^{er}, 2 et 3 janvier, matinées et soirées, avec programme nouveau. William Orford's et ses trois éléphants jouant une pantomime comique ; Les Régahis musicaux excentriques, créateurs d'instruments nouveaux et comiques ; Miss Laurie et sa négresse Corinde, danse acrobatique et cakewalk. La « Vrille », pièce nouvelle ; La « Planète Bilou », pièce en un acte.

Le mal de reins

Cette souffrance inquiétante et déprimante est immédiatement guérie par l'application d'un ou plusieurs emplâtres Alcock. Exigez toujours le véritable « Alcock » et refusez toutes les imitations : la valeur de l'emplâtre est dans sa composition et non pas dans la forme ou dans le boniment.

La rédaction : J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.